



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ASSISTANCE A MAITRISE
D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE DES
POLICES D'ASSURANCES DANS LE CADRE DE
LA RESTRUCTURATION DU CENTRE
CULTUREL ET SPORTIF POMPIDOU**

**DÉCISION N° DM-25-148
EN DATE DU 04 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la nécessité de mise en place des polices d'assurances pour le projet de la ville de Vincennes de rénover le centre culturel et sportif Georges Pompidou située au 142 rue de Fontenay à Vincennes.

CONSIDÉRANT l'offre d'ASQUALANGE dont le siège social est situé 49 Avenue de la Division LECLERC BAT C2,92290 Châtenay-Malabry, techniquement supérieur.

D É C I D E

DE SIGNER un marché avec la société ASQUALANGE représenté par son Président Mr PELLETIER Jacques, pour un montant global forfaitaire de €. 12 050.00 HT (soit €.14 460.00 TTC)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250604-Imc1H13221H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/06/2025
Date de Publication : 04/06/2025